



Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

République Française

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE REALISATION DE PHOTOGRAPHIES
FERMETURE DU CIMETIÈRE**

Vu le Code de l'Aviation Civile,
Vu le Code des Transports,
Vu la commande établie à la société ADIC concernant l'informatisation du cimetière de la commune, exigeant la réalisation d'un plan topographique effectuée par la société TOPO-LOG SARL, Créacité, 847 route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, 980 646 491 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE,
Vu l'extrait du registre des exploitants d'UAS n°FRAYugaxsarldgobd en date du 22/10/2023 de la Déclaration d'Activité émise par TOPO-LOG SARL à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,

Le Maire,

AUTORISE

La société TOPO-LOG SARL à réaliser les photographies nécessaires à la réalisation du plan topographique du cimetière.

DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Le survol sera effectué 'cimetière fermé' avec une zone de sécurité de 10 m autour de ce dernier, pendant une durée de deux heures à partir des dates et heures précisées ci-dessous.

Le survol du cimetière sera effectué entre le 15/01/2024 et le 19/01/2024 en fonction des conditions météorologiques. Cette autorisation est conditionnée à la réalisation des conditions légales, administratives et techniques, qui s'imposent à TOPO-LOG SARL pour la mission de vol indiquée ci-dessus.

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie.

Fait à NOZEROY
Le 4 janvier 2023

Le Maire,
Dominique CHAVVIN

